



Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

Groupement potentiel humain
Service gestion des personnels
Affaire suivie par Fany ROUX
☎ - 05.61.06.37.36

Colomiers, le **20 MARS 2023**

Le président du conseil d'administration

Arrêté n° 2023/342 portant liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 21 décembre 2020 ;

Arrête

Art. 1^{er} – Les fonctionnaires dont les noms suivent par ordre alphabétique, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne (examen) :

- LAUDET Fanny
- VISENTIN Elodie

Art. 2 – La date d'effet de la présente liste est fixée au 1^{er} avril 2023.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nomination.

Art. 3 - Le directeur départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État.

Le président du conseil d'administration

Gilbert HÉBRARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif par voie postale (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) ou par voie électronique sur le site Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut faire préalablement l'objet d'un recours administratif auprès du président du conseil d'administration du SDIS dans le même délai, conformément aux articles R 421-1 et R 421-5 du code de Justice Administrative.

Tél. 05 61 06 37 00 • Fax 05 61 06 37 07
ddsis31@sd31.fr • www.sd31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex